

Article 21 du Règlement

● (1410)

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, je voudrais rendre hommage à toutes les Canadiennes. Je voudrais notamment rendre un hommage particulier à une de nos concitoyennes qui a beaucoup contribué à défendre les droits des femmes, Florence Bird, sénateur à la retraite. Les femmes doivent être reconnaissantes au sénateur Bird qui a présidé la Commission d'enquête sur la situation de la femme et qui n'a pas ménagé ses efforts pour faire triompher le principe de l'égalité.

Cependant, si les nombreux progrès réalisés l'an dernier sont essentiellement dus aux initiatives du gouvernement libéral, je m'inquiète que de nombreuses choses qu'il reste à faire relèvent du domaine des provinces. Par exemple, hier encore, le gouvernement conservateur de la Saskatchewan a annoncé qu'il supprimait le Bureau de la main-d'œuvre féminine de son ministère du Travail. Est-ce là le même parti politique dont l'aile fédérale s'évertue à faire croire aux Canadiennes qu'elle se préoccupe de leur situation? Je demande donc aux femmes...

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES FINANCES**LA DÉCLARATION DU MINISTRE CONCERNANT LA TAILLE DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT**

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, je n'ai pu faire autrement que de noter les remarques que faisait en fin de semaine le ministre des Finances (M. Lalonde) qui se propose de manipuler le déficit fédéral ou les Canadiens—nous ne sommes pas absolument certains—comme un accordéon.

Quant à son talent musical, je crois que le ministre est trop modeste. Il forme à lui seul un véritable orchestre. Non seulement il joue d'un accordéon à sens unique qu'il ne fait qu'étendre sans jamais le comprimer pour l'étendre à nouveau, mais le ministre sait également jouer de la cornemuse. Il souffle constamment pour tenir le sac gonflé tout en espérant que son doigté nous impressionnera. Bien entendu, il joue merveilleusement de la harpe et nous l'écoutons les yeux fermés. Mais quand nous les rouvrons tout à coup, nous nous apercevons que ce sont d'anciens ministres libéraux qui tiennent le bout des cordes comme s'ils tiraient des ficelles.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME**LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE**

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, en cette journée internationale de la femme, je suis heureux de me joindre à mes collègues pour exhorter le gouvernement à donner suite à deux recommandations capitales de la Commission

canadienne des droits de la personne, lesquelles intéressent particulièrement les femmes. Tout d'abord, il faudrait modifier la loi canadienne sur les droits de la personne de façon à préciser que, par toute discrimination fondée sur le sexe, il faut entendre la discrimination pour des raisons de grossesse ou d'accouchement. Ensuite, il faudrait préciser dans la loi que le harcèlement sexuel, un problème grave et répandu dans le milieu de travail, ne sera pas toléré. C'est ainsi que l'on assurera aux femmes, par voie législative, qu'elles ne seront plus désavantagées pour avoir refusé leurs faveurs ou les avances qu'elles n'ont pas sollicitées et qu'elles ne désirent même pas.

Les modifications à la loi déposées dernièrement comprennent certes ces changements qui s'imposaient depuis longtemps déjà, mais il demeure que d'autres dispositions du projet de loi, et notamment l'allusion insultante dans le paragraphe 14(2) à la possibilité qu'une personne «puisse vraisemblablement avoir un comportement susceptible de perturber de façon indue le milieu de travail» mettent en jeu l'adoption du projet de loi.

Les porte-parole des handicapés et des associations féminines du Canada, et bien d'autres, reconnaissent tous que cet article constitue une échappatoire dangereuse qui légitimise sous le couvert d'exigences professionnelles justifiées les divers préjugés et attitudes à l'égard des minorités et des femmes, au lieu de les reconnaître comme une forme de discrimination. Certes, les articles 9(3) et 25 continuent à nous déplaire, mais si le gouvernement supprimait ce dangereux article 14(2), nous accepterions que ce projet de loi soit accepté rapidement car il vise à étendre les droits des handicapés physiques et mentaux et à veiller à ce que les femmes soient protégées contre la discrimination fondée sur la grossesse, la maternité et le harcèlement sexuel.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

[Français]

LE STATUT DE LA FEMME**ON PROPOSE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LES DROITS DES FEMMES INDIENNES**

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Madame le Président, la Journée internationale de la femme est dédiée à la lutte pour l'égalité par les femmes partout dans le monde. C'est une journée d'espoir, dont l'un des principaux objectifs est l'aspiration à une plus grande justice sociale. Dans ce contexte, j'invite donc mes collègues de l'opposition à se joindre à l'équipe gouvernementale pour mettre en application les recommandations du rapport qui a été présenté à la Chambre par le comité sur les droits des femmes indiennes, et à procéder immédiatement à la modification de la loi sur les Indiens en redonnant aux femmes indiennes tous leurs droits le plus tôt possible, en amendant l'article 12.1b) et en redonnant aux femmes et à leurs descendants leurs droits fondamentaux.